

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 1^{ER} JUIN 2015, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 19 H 55

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La conseillère Ruth Kovac, B.A. (Maire suppléante qui présidait)
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale
Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale adjointe
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de questions.

150601

DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION RENDUE LE 1^{ER} JUIN 2015 CONCERNANT LA DEMANDE POUR UNE DEUXIÈME MODIFICATION AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DE L'ANCIEN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 5640 HUDSON, SUR LE LOT CADASTRAL NUMÉRO 1052974

ATTENDU QUE, après avoir examiné toutes les soumissions concernant une demande pour les anciennes serres Edgewood, le 10 juin 2013, le Comité de démolition de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») a bien considéré et accordé le certificat d'autorisation pour la démolition du 5640 Hudson, ladite demande déposée par 8084793 Canada inc. (« le Demandeur »);

ATTENDU QUE l'intention initiale du Demandeur était d'utiliser le terrain pour construire trois (3) habitations unifamiliales isolées et deux (2) habitations jumelées, pour lesquelles il avait soumis à cette fin des dessins architecturaux préliminaires;

ATTENDU QUE, après la décision du Comité de démolition, le Demandeur a modifié son intention de sorte que le terrain serait maintenant utilisé pour construire quatre (4) nouvelles habitations unifamiliales isolées, et qu'il a soumis des dessins architecturaux préliminaires en ce sens;

ATTENDU QUE, le 17 novembre 2014, le Comité de démolition a modifié sa décision pour accorder la modification au certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE le Demandeur a maintenant soumis un design révisé afin de remplacer le design approuvé existant pour le lot n° 5349093 (5643 Wolseley) par un design comprenant les changements suivants : toit, portes, fenêtres,

balustrades, porte de garage et matériaux de finition (pierre gris/beige plutôt que le revêtement précédemment approuvé brique rouge);

ATTENDU QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc a étudié les dessins préliminaires et les a jugés conformes aux règlements de la Ville de Côte Saint-Luc et qu'il estime que la nouvelle résidence proposée s'intégrera dans le paysage urbain et dans le voisinage de l'avenue Wolseley;

ATTENDU QU'aucune preuve n'a été présentée indiquant que la démolition proposée pourrait être indûment préjudiciable aux voisins;

ATTENDU QUE toutes les procédures établies par la Ville de Côte Saint-Luc ont été respectées pour l'étude de la présente demande;

POUR TOUS CES MOTIFS,

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le Comité de démolition de la Ville de Côte Saint-Luc :

- ACCEPTE la deuxième modification au certificat d'autorisation pour la démolition de l'ancien bâtiment commercial situé au 5640 Hudson, sur le lot cadastral numéro 1052974; et
- APPROUVE le prospectus révisé décrit ci-dessus pour l'habitation unifamiliale isolée maintenant proposée sur le lot n° 5349093 (5643 Wolseley). »

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

150602

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 20H05, LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC, MAIRE SUPPLÉANTE, A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.

RUTH KOVAC
MAIRE SUPPLÉANTE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER